

**MAIRIE D'AVANNE-AVENEY (25720)**  
**CANTON DE BOUSSIÈRES**  
**ARRONDISSEMENT DE BESANÇON**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 12 MARS 2014 à 19H30**

*Membres en Exercice : 16*

*Date de Convocation : 24/02/2014*

*Date d’Affichage :*

*- de la Convocation : 24/02/2014*

*- du Compte- rendu : 15/03/2014*

L’an deux mille quatorze, Le vingt quatre février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d’Avanne-Aveney, régulièrement convoqué, s’est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre TAILLARD.

Présents : M. AUBRY P., Mme BINET I., M. DELMOTTE L., Mmes ESSERT S., GERARD A., MM GUILLOT T., JOUFFROY B., LEMAIRE R., PARIS A., PERRIN Y., SARRAZIN P., jusqu’à 20h45, Mme SATORI M.A., M. TAILLARD J.P.

Absent(s) représentés : Mme POUDEVIGNE S., représentée par M. PERRIN Y.  
M. MARTIN R., représenté par M. LEMAIRE R.  
M. SARRAZIN P., représenté par M. TAILLARD J.P. à partir de 20h45

Absent (s) Mme PEREIRA S.

Secrétaire de Séance : M. DELMOTTE L.

## **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

### **FINANCES**

- 01 – Bilan de la réunion de la commission des finances.
- 02 – Compte administratif communal 2013.
- 03 – Compte administratif assainissement 2013.
- 04 – Compte administratif eau potable 2013.
- 05 – Compte administratif forêt 2013.
- 06 – Compte administratif CCAS 2013.
- 07 – Reports des résultats des comptes 2013 dans les budgets 2014.
- 08 – Attribution de subvention à l’association « Arc en ciel ».
- 09 – Attribution d’une subvention à l’association de chasse d’Avanne-Aveney.

### **INVESTISSEMENTS TRAVAUX**

- 01 – Travaux d’assainissement et de voirie rue de l’Abondance.
- 02 – Mise en place d’une « glissière de sécurité bois » rue de Beure.
- 03 – Acquisition d’une tondeuse-débroussailleuse : renouvellement.
- 04 – Installation d’une protection « surchauffe » sur plancher chauffant.
- 05 – Signalétique d’activités : acquisition de deux supports.
- 06 – Signalétique d’activités : fabrication de dix « faces en komacel ».
- 07 – Complément d’étude pour l’espace polyvalent et cimetière « espèces protégées ».et « zones humides ».

### **CONTRATS – CONVENTIONS - MISSIONS**

- 01 – Renouvellement de la convention avec la SPA : « animaux abandonnés ».
- 02 – Contrats de maintenance des systèmes de chauffage : reconduction pour l’année 2014.
- 03 – Contrat de maintenance du système de climatisation : reconduction pour l’année 2014
- 04 – Contrat de maintenance chauffage et VMC des bâtiments du plateau sportif.
- 05 – Mission « bureau d’étude révision PLU » : volets PADD et urbanisme.
- 06 – Mission « bureau d’étude révision PLU » : volet environnemental.
- 07 – Consultation de prestataire pour l’analyse de la composition des effluents d’assainissement.

### **DIVERS**

- 01 – Tirage au sort des jurés d’assises.
- 02 – Travaux de rénovation du revêtement de voirie sur la RD 106 engagés par le Conseil Général du Doubs.  
Prise en charge matérielle de réparation de véhicules suite à incident sur voirie.

## **I. PERSONNELS**

### **I.1 – Bilan de la réunion de la commission des finances**

La commission des finances s'est réunie le lundi 3 mars 2014. A cette occasion tous les comptes 2013 ont été présentés.

### **I.2 – Compte administratif communal 2013**

#### **Délibération 2014/16 : Suffrages exprimés 14**

Sous la présidence de Alain PARIS, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le compte administratif Communal 2013, après avoir constaté la conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

Résultats du compte administratif 2013

- Excédents de fonctionnement	1.226.531,38 €
- Déficit d'investissement	620.831,09 €

Pour info : Restes à réaliser en dépenses d'investissement	130.000,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	10.000,00 €

En résumé, le compte administratif communal 2013 est excédentaire d'environ 416.000 Euros. Cet excédent couvre, pour l'essentiel, diverses dépenses engagées et non réglées :

- Acquisition des terrains de la salle polyvalente.
- Pose de gaines pour le réseau de fibres optiques.
- Prestation d'étude pour DUP et révision du PLU communal.
- Le retard sur le chantier de création d'espace public rue du Passage.
- Le règlement de la maison Mourgeotte.

### **I.3 – Compte administratif assainissement 2013**

#### **Délibération 2014/17 : Suffrages exprimés 14**

Sous la présidence de Alain PARIS, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le compte administratif Communal 2013, après avoir constaté la conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

Résultats du compte administratif 2013

- Excédents de fonctionnement	325.730,92 €
- Excédents d'investissement	119.047,46 €

Pour info : Restes à réaliser en dépenses d'investissement	11.000,00 €
--	-------------

Le compte administratif de l'assainissement 2013 est excédentaire d'environ 115.000 Euros, en faisant abstraction des provisions transférées des comptes antérieurs, soit environ 333.000 Euros. Cette provision d'amortissement, obligatoire permettra de couvrir, le moment venu, les frais de reconstruction des réseaux vieillissants.

Le résultat vient conforter la décision du Conseil Municipal, en fin 2013, de réduire le prix de vente de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### **I.4 – Compte administratif eau potable 2013**

##### **Délibération 2014/18 : Suffrages exprimés 14**

Sous la présidence de Alain PARIS, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le compte administratif Communal 2013, après avoir constaté la conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

Résultats du compte administratif 2013

- Excédents de fonctionnement	186.427,90 €
- Excédents d'investissement	40.279,56 €

Le compte administratif de l'eau potable 2013 (secteur « Avanne village ») est excédentaire d'environ 30.000 Euros, en faisant abstraction des provisions transférées des comptes antérieurs, soit 196.000 Euros. Cette provision d'amortissement obligatoire permettra de couvrir, le moment venu, les frais de reconstruction des réseaux vieillissants, en particulier rue de l'Eglise et Grande Rue pour lesquels plusieurs « casses » répétitives sont enregistrées.

Le résultat vient conforter la décision du Conseil Municipal, en fin 2013, de réduire le prix de vente de l'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### **I.5 – Compte administratif forêt 2013**

##### **Délibération 2014/19 : Suffrages exprimés 14**

Sous la présidence de Alain PARIS, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le compte administratif Communal 2013, après avoir constaté la conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

Résultats du compte administratif 2013

- Excédents de fonctionnement	164.533,34 €
- Excédent d'investissement	932,00 €

Le compte administratif de la forêt 2013 est excédentaire d'environ 5.000 Euros, les provisions constituées au cours des années antérieures étant d'environ 160.000 Euros.

#### **I.6 – Compte administratif CCAS 2013**

##### **Délibération 2014/20 : Suffrages exprimés 14**

Sous la présidence de Alain PARIS, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le compte administratif Communal 2013, après avoir constaté la conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

Résultats du compte administratif 2013

- Excédents de fonctionnement	367,00 €
-------------------------------	----------

#### **I.6 – Reports des résultats des comptes 2013 dans les budgets 2014**

1 - Commune :

##### **Délibération 2014/21 : Suffrages exprimés 15**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats sur le budget primitif communal 2014 comme suit :

- Report d'excédents de fonctionnement en R 002	485.700,29 €
- Report de déficit d'investissement en D 001	620.831,09 €
- Report en recettes d'investissement en R 1068	740.831,09 €

Pour info : Restes à réaliser en dépenses d'investissement	130.000,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	10.000,00 €

## 2 - Assainissement :

### **Délibération 2014/22 : Suffrages exprimés 15**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats sur le budget primitif assainissement 2014 comme suit :

- Report d'excédents de fonctionnement en R 002	325.730,92 €
- Report d'excédents d'investissement en R 001	119.047,46 €

Pour info : Restes à réaliser en dépenses d'investissement	11 000.00 €
--	-------------

## 3 – Eau potable (Avanne seulement):

### **Délibération 2014/23 : Suffrages exprimés 15**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats sur le budget primitif eau potable 2014 comme suit :

- Report d'excédents de fonctionnement en R 002	186.427,60 €
- Report d'excédents d'investissement en R001	40.279,56 €

## 4 - Forêts :

### **Délibération 2014/24 : Suffrages exprimés 15**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats sur le budget primitif forêt 2014 comme suit :

- Report d'excédents de fonctionnement en R 002	164.533,34 €
- Report d'excédents d'investissement en R 001	932,00 €

## 5 - CCAS :

### **Délibération 2014/25 : Suffrages exprimés 15**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats sur le budget primitif CCAS 2014 comme suit :

- Report d'excédents de fonctionnement en R 002	367,00 €.
---	-----------

## **1.8 – Attribution de subvention à l'association « Arc en ciel »**

### **Délibération 2014/26 : Suffrages exprimés 15**

L'association « Arc en ciel » assure la gestion du centre de réadaptation cardiologique et pneumologique des Hauts de Chazal. En complément, elle développe actuellement de nouveaux projets pour les patients souffrant d'obésité ou atteints d'un cancer. Elle sollicite une aide des collectivités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 600 €uros à cette association.

### **I.9 – Attribution d'une subvention à l'association de chasse d'Avanne-Aveney**

#### **Délibération 2014/27 : Suffrages exprimés 15**

L'association de chasse d'Avanne-Aveney a réalisé voici environ 2 ans, un abri de chasse situé en lisière de la forêt communale. L'association souhaite perfectionner cet équipement de convivialité en réalisant un parking à proximité de cet abri ; pour ce faire, l'association va acquérir un terrain privé pour préparer cet aménagement. Elle sollicite donc une subvention de la part de la commune.

Le Conseil Municipal, par 14 votes pour et une abstention, décide d'attribuer à l'association de chasse agréée une subvention de 600 €uros.

## **II. INVESTISSEMENTS TRAVAUX**

### **II.1 – Travaux d'assainissement et de voirie rue de l'Abondance**

#### **Délibération 2014/28 : Suffrages exprimés 15**

Il apparaît que le réseau d'assainissement situé sous la rue de l'Abondance, à proximité de la propriété Bernabeu, est défaillant ; il convient donc d'engager des travaux sur quelques mètres pour reconstituer ce réseau.

Une terrasse provisoire avait été réalisée sur ce terrain appartenant à la Commune, par les précédents occupants, à savoir M. & Mme Micaléff. Cette construction provisoire avait été autorisée par la commune à la demande des propriétaires de l'époque et il avait été convenu qu'elle prendrait fin à l'occasion du renouvellement des occupants.

En conséquence, le Maire propose au conseil de procéder ainsi :

1. I  
inviter la famille Bernabeu à prendre en charge la démolition de la terrasse provisoire.
2. E  
ensuite la commune pourra confier ces travaux à un prestataire.
3. L  
la commune va faire réaliser la pose d'un enrobé de voirie sur le secteur de la terrasse qui retrouvera son usage d'espace public donc libre de tout stationnement de véhicule.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier ce chantier à la Société Acobat pour un montant de 2.426,50 H.T.

### **II.2 – Mise en place d'une « glissière de sécurité bois » rue de Beure**

#### **Délibération 2014/29 : Suffrages exprimés 15**

Faisant suite aux travaux d'élagage d'arbres menaçant la sécurité des usagers dans le talus inséré entre la rue de Beure et la rue du Halage, chacun mesure le danger auquel s'exposent les automobilistes et les piétons circulant dans la rue de Beure, eu égard au dénivelé très important du site.

En conséquence, les exigences de sécurité publique imposent la mise en place du système de protection conforme, aussi bien à la sécurité des piétons qu'à la sécurité des voitures sur une distance de 200 m.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager une consultation d'entreprises pour la fourniture et la pose d'une glissière routière « bois-métal » en tête de talus.

### **II.3 – Acquisition d'une tondeuse-débroussailleuse : renouvellement**

#### **Délibération 2014/30 : Suffrages exprimés 15**

Au cours de l'année 2013, la commune avait fait l'acquisition d'une tondeuse professionnelle dotée d'une grande largeur de coupe, essentiellement destinée aux grands espaces de faible pente.

Cependant il apparaît que la tondeuse débroussailleuse trois roues, largement utilisée pour les terrains difficiles et pentus, est aujourd'hui hors d'usage car le carter et le support de lame sont fissurés, tandis qu'elle ne respecte plus les normes de sécurité en vigueur.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre de renouvellement de ce matériel de la Société Manzoni frères à Saint-Vit pour un montant H.T. de 2.042 Euros avec une reprise de 125 Euros H.T.

### **II.4 – Installation d'une protection « surchauffe » sur plancher chauffant**

#### **Délibération 2014/31 : Suffrages exprimés 15**

Une nouvelle norme s'applique dorénavant aux planchers chauffants dans les bâtiments sportifs ; elle repose à la mise en place d'un système de thermostat de sécurité supplémentaire afin de protéger les canalisations sous dalle d'éventuels phénomènes de surchauffe liés à un dysfonctionnement d'une chaudière.

Décision est prise, à l'unanimité, de confier cette prestation à la Société EIMI pour un montant de 278 Euros H.T. concernant les deux chaudières.

### **II.5 – Signalétique d'activités : acquisition de deux supports**

#### **Délibération 2014/32 : Suffrages exprimés 15**

Faisant suite à la décision de mettre en place des panneaux d'information situés aux deux entrées du village, permettant d'identifier les différentes activités et services offerts au village, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir deux « panneaux-supports » d'1 mètre sur 1,60 m pour un montant H.T. de 1.660 Euros : Société « Leader collectivités ».

### **II.6 – Signalétique d'activités : fabrication de dix « faces en komacel »**

#### **Délibération 2014/33 : Suffrages exprimés 15**

En complément de l'acquisition de deux « panneaux-supports », il convient de faire réaliser des supports d'informations à intégrer sur les deux supports précédemment évoqués pour environ 900 Euros auprès de la Société Média plus communication.

En parallèle, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler les faces d'affichage des 4 supports anciens installés dans le village, soit une prestation d'environ 2.800 Euros confiée à la Société Média plus communication qui assure par ailleurs la mise en forme graphique des différents supports.



## **II.7 – Complément d'étude pour l'espace polyvalent et cimetière « espèces protégées » et « zones humides »**

### **Délibération 2014/34 : Suffrages exprimés 15**

A l'occasion des études engagées sur le périmètre du futur complexe polyvalent, il apparaît que deux compléments ponctuels d'études sont à engager :

- a) L'élaboration d'un dossier de demande de dérogation concernant l'habitation « d'espaces protégés » pour un montant H.T. de 2.700 €uros par la Société Sciences et Environnement.
- b) L'élaboration d'un dossier de définition de mesures compensatoires concernant des micros « zones humides » pour un montant H.T. de 3.100 €uros par la Société Sciences et Environnement.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

## **III. CONTRATS – CONVENTIONS - MISSIONS**

### **III.1 – Renouvellement de la convention avec la SPA : « animaux abandonnés »**

#### **Délibération 2014/35 : Suffrages exprimés 15**

Depuis de nombreuses années la commune a engagé un contrat avec la SPA pour l'accueil des chiens errants dans ses locaux. Cette convention à établir pour l'année 2014 ne concerne que l'accueil des chiens et pas leur capture, qui reste à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention établie à hauteur de 0,35 €uro par habitant soit la somme de 831,25 €uros.

### **III.2 – Contrats de maintenance des systèmes de chauffage : reconduction pour l'année 2014**

#### **Délibération 2014/36 : Suffrages exprimés 15**

Le contrat de maintenance avec appel d'offres établi précédemment pour toutes les chaufferies de la commune, excepté l'église, arrive à terme.

Décision est prise, à l'unanimité, de proroger, à titre exceptionnel, pour l'année 2014 ce contrat en l'attente d'un futur appel d'offres. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer le contrat.

### **III.3 – Contrat de maintenance du système de climatisation : reconduction pour l'année 2014**

#### **Délibération 2014/37 : Suffrages exprimés 15**

Le contrat de maintenance avec appel d'offres établi précédemment pour le système de climatisation en Mairie arrive à terme.

Décision est prise, à l'unanimité, de proroger, à titre exceptionnel, pour l'année 2014 ce contrat en l'attente d'un futur appel d'offres. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour signer le contrat.

### **III.4 – Contrat de maintenance chauffage et VMC des bâtiments du plateau sportif**

#### **Délibération 2014/38 : Suffrages exprimés 15**

L'ensemble des installations techniques des bâtiments du plateau sportif en terme de chauffage et de ventilation mécanique, constitue un dispositif complexe qui requiert, au titre de sa maintenance préventive et curative des interventions périodiques d'agents spécialisés : contrôle de pollution, échange des filtres, dépannage...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à la société EIMI qui a assuré l'installation des équipements un contrat de maintenance préventive et curative pour une durée d'un an renouvelable, pour un montant H.T. de 990 Euros, et donne pouvoir au Maire pour signer le contrat.

### **III.5 – Mission « bureau d'étude révision PLU » : volets PADD et urbanisme**

#### **Délibération 2014/39 : Suffrages exprimés 15**

Faisant suite à la décision d'engager la révision du PLU communal, conformément aux exigences de la loi, en particulier suite à la publication du SCOT, le maire propose au conseil de sélectionner plusieurs bureaux d'études pour accompagner la commune dans sa démarche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le bureau d'études en charge de l'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et des premières étapes du volet urbanisme à savoir : le bureau Jura Habitat à Lons le Saunier.

Cette première prestation concerne les points suivants :

- |   |   |   |
|---|---|---|
| - | analyse sectorielle                           | A |
| - | synthèse transversale des enjeux              | S |
| - | laboration du PADD                            | E |
| - | laboration du zonage                          | E |
| - | orientation d'aménagement et de programmation | O |

Cette mission est proposée pour un montant H.T. de 14.400 Euros.

### **III.6 – Mission « bureau d'étude révision PLU » : volet environnemental**

#### **Délibération 2014/40 : Suffrages exprimés 15**

La prestation concernant le volet environnemental du dossier de la révision du PLU concerne principalement les deux phases suivantes :

- |   |   |   |
|---|---|---|
| - | état initial du milieu naturel  | E |
| - | analyse des incidences sur le milieu naturel dans le cadre de l'évaluation environnementale | A |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier cette prestation au cabinet Sciences et Environnement à Besançon pour un montant H.T. de 6.100 Euros.

### **III.7 – Consultation de prestataire pour l'analyse de la composition des effluents d'assainissement**

Actuellement, la commune délègue le traitement de ses effluents d'assainissement à la Ville de Besançon dans les installations de Port Douvot. Une nouvelle exigence réglementaire impose que soient réalisées des campagnes d'analyse pratique pour caractériser les contenus des effluents qui sont acheminés à la station de Port Douvot.

Cette prestation d'analyse est naturellement à la charge de la commune d'Avanne-Aveney.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager une consultation d'entreprises en vue de retenir un prestataire.

## **IV. DIVERS**

### **IV.1 – Tirage au sort des jurés d'assises**

Le tirage au sort a été réalisé en séance publique à partir de la liste électorale de l'année 2014, suivant une procédure parfaitement définie : tirage au sort par numéro de page puis tirage au sort dans les numéros de ligne.

Les noms suivants ont été tirés au sort :

1. Mme. VERNEREY Catherine épouse ZUSSY
2. M. SAUNIER Jean-Claude
3. Mme GALLI Jeannine Veuve MATTIUSI
4. M. MESNIER Michel
5. M. SCHOCH Bernard
6. M. KOCAMAN Idriss

### **IV.2 – Travaux de rénovation du revêtement de voirie sur la RD 106 engagés par le Conseil Général du Doubs**

Le Conseil Général du Doubs a informé, récemment, qu'il a mobilisé des ressources en vue d'assurer la réfection du revêtement superficiel de voirie sur la RD 106 dans la traversée de la Commune ; cette intervention se réalisera au printemps.

### **IV.3 – Prise en charge matérielle de réparation de véhicules suite à incident sur voirie**

#### **Délibération 2014/41 : Suffrages exprimés 15**

La chaussée s'étant progressivement dégradée à la sortie d'un virage dans la Grande Rue, sous l'effet des conditions hivernales, un nid de poule est apparu. A cette occasion, un automobiliste a dégradé la roue de sa voiture, tandis qu'un jeune cycliste a fait une chute violente qui a donné lieu à hospitalisation.

Le Maire informe le conseil que tous les éléments du dossier ont été transmis à l'assureur de la commune, afin de donner suite à la prise en charge des dégâts matériels résultant de cet incident.

Dans la mesure où le niveau de prise en charge par l'assureur ne serait pas complet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la commune prendra à sa charge le complément de remboursement des dégâts occasionnés par ces incidents, établi sur la base des factures qui ont été produites par les intéressés.

***L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h45***

Le Maire  
Jean-Pierre TAILLARD